

**Dossier d'enquête parcellaire de la DUP**  
**Préalable à l'expropriation d'un chemin pour l'accès**  
**au champ de tir du ministère des Armées**  
**Saint-Félix-de-Rieutord (09)**

1. Décision du Général Commandant de la zone de défense Sud.

  
**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**État-major de l'Armée de Terre  
Commandant de la zone terre Sud**

Marseille, le 17 décembre 2021  
N° 496 /ARM/EMAT/COMZT Sud/BSI/NP

**DÉCISION**

Le général de corps d'armée Pascal FACON  
commandant de la zone terre Sud

Vu l'instruction n°101/DEF/EMA/SC\_PERF/BCS du 29 décembre 2016 relative à l'organisation du commandement au niveau zonal ;  
Vu les articles L110-1 à L112-1 du code l'expropriation ;  
Vu l'adoption du plan local d'urbanisme de Saint-Félix-de-Rieutord (09) du 1<sup>er</sup> mars 2021, inscrivant un emplacement réservé au profit du ministère des Armées

**Décide :**

Article 1 :

De solliciter les Services la préfecture de l'Ariège pour engager une démarche d'ouverture d'enquête publique de déclaration d'utilité public (DUP) sur le chemin d'accès au champ de tir militaire de Saint-Félix-de-Rieutord.

Article 2 :

De solliciter les Services de la préfecture de l'Ariège pour engager une démarche d'ouverture d'enquête parcellaire sur le chemin d'accès au champ de tir militaire de Saint-Félix-de-Rieutord.



---

Caserne Audéoud  
BP 40026 - 13568 Marseille cedex 02  
([emzd-marseille-bsi.contact.fct@intradef.gouv.fr](mailto:emzd-marseille-bsi.contact.fct@intradef.gouv.fr))  
Dossier suivi par : (ASC GLORIAN)

1/1